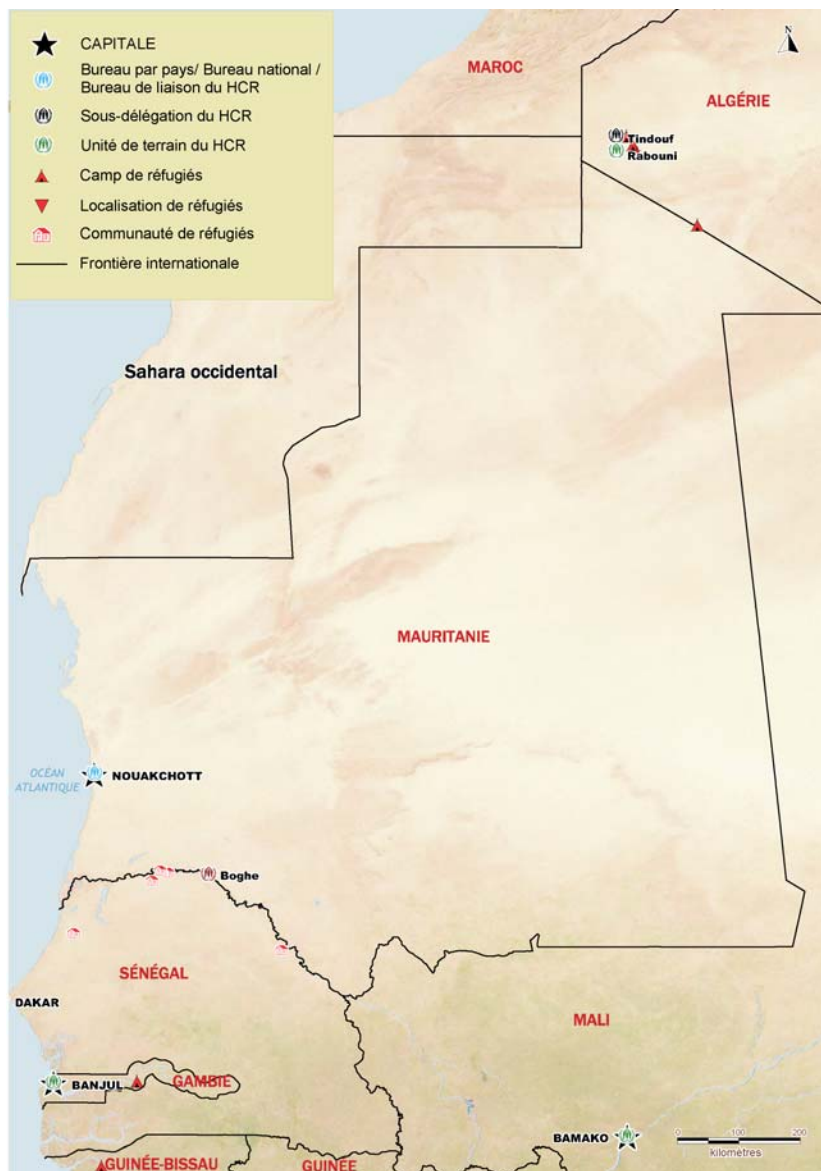


MAURITANIE

Faits marquants

- Les autorités mauritaniennes ont reconnu 111 réfugiés au total et 59 demandes d'asile étaient en attente à la fin de l'année. Le HCR a soumis les requêtes de 40 demandeurs d'asile, dont 21 ont été reconnus comme réfugiés par le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC).
- La législation actuelle ne garantit pas la protection effective des demandeurs d'asile, qui sont souvent confondus avec des migrants clandestins par les services d'immigration aux postes frontaliers. Un nouveau projet de loi sur les étrangers et l'asile a été communiqué au HCR en vue d'obtenir ses commentaires. Au cours de l'année, le Haut Commissariat s'est attaché à renforcer le suivi des dispositifs d'accueil aux frontières afin de permettre l'identification rapide des personnes qui ont besoin de protection internationale au sein des mouvements migratoires mixtes.
- Le HCR a redoublé d'efforts pour renforcer la capacité de ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, concernant les procédures d'accueil et d'enregistrement. Un programme de formation conjoint sur la protection internationale a été organisé en collaboration avec le MIDEC, à l'intention de fonctionnaires de police et de membres de la société civile, dont des juges et des avocats. Des ateliers et des sessions de formation sur la détention, le non-refoulement et la délivrance de documents aux réfugiés ont eu lieu à Nouakchott, Nouadhibou et Rosso.
- En 2009, le HCR a aidé quelque 12 000 Mauritaniens réfugiés au Sénégal à rentrer dans leur pays, ce qui porte à plus de 19 000 le nombre de personnes rapatriées depuis janvier 2008.



Environnement opérationnel

En raison de la situation sécuritaire et d'une alerte aux attentats terroristes lancée à travers le pays, les autorités mauritaniennes ont renforcé la surveillance et adopté des mesures de sécurité strictes qui ont touché les ressortissants et les étrangers, dont les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants. Les autorités ont entamé une révision des procédures d'obtention des documents

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Pays divers	800	500	35	29
Personnes assimilées à des réfugiés	Sahara occidental	26 000	-	-	-
Demandeurs d'asile	Pays divers	120	-	31	17
Réfugiés rapatriés	Sénégal	12 000	12 000	53	60
Total		38 920	12 500		

qui a ralenti la délivrance des papiers d'identité. Dans certains cas, les pièces d'identité précédemment distribuées ont été retirées et la délivrance d'autres documents a été bloquée. Les réfugiés, notamment les Sierra-Léonais qui ont choisi de demeurer dans le pays après l'application de la clause de cessation le 31 décembre 2008, et les rapatriés ont été particulièrement pénalisés par l'adoption de ces mesures. Le HCR a recommandé de recommencer promptement à délivrer des documents et a reçu l'assurance qu'il en serait ainsi à l'issue d'une opération de vérification générale, au début de l'année 2010.

De nouveaux contrôles sur les mouvements migratoires clandestins qui traversent le pays ont entraîné l'arrestation de quelques demandeurs d'asile. Les autorités ont permis aux partenaires d'exécution du HCR d'accéder régulièrement au centre de détention de Nouadhibou. Grâce à un suivi régulier, il n'y a pas eu de cas de refoulement en 2009, bien que 16 individus aient été expulsés vers la frontière sénégalaise. Douze demandeurs d'asile ivoiriens menacés d'expulsion ont été libérés après l'intervention du HCR.

Le Haut Commissariat et ses partenaires ont été confrontés à des problèmes dans les zones de retour, notamment à des pénuries d'eau potable, au manque de structures médicales et éducatives et à la faible productivité agricole. En Mauritanie, la question de la sécurité alimentaire est un problème majeur, qui touche aussi bien les rapatriés que la population locale.

| Réalisations et impact |

● Objectifs principaux

En Mauritanie, le HCR s'était fixé comme principaux objectifs d'assurer le rapatriement des Mauritanien(ne)s réfugiés au Sénégal vers leurs régions d'origine dans la dignité et en toute sûreté ; d'aider à la réintégration pour garantir des retours durables ; d'offrir une protection et si nécessaire une assistance aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence ; et de rechercher des solutions durables pour les réfugiés. Le Haut Commissariat entendait également aider le Gouvernement à renforcer sa capacité de prise en charge des besoins de protection et de relèvement, et consolider ses partenariats avec les acteurs humanitaires et les organisations de développement.

● Protection et solutions

En dépit des énormes problèmes logistiques, d'un taux de défection relativement élevé et des fortes inondations qui ont touché les zones de retour pendant plusieurs mois, plus de 19 000 réfugiés mauritanien(ne)s avaient regagné leur pays en décembre 2009. Douze mille d'entre eux sont rentrés au sein de 49 convois en 2009. À ce jour, le nombre total de rapatriés représente 80 pour cent du nombre prévisionnel, fixé à 24 000 personnes.



Des rapatriés creusent des tranchées pour les fondations de nouvelles maisons.

Compte tenu des mauvaises conditions observées dans les zones de retour, notamment des pénuries d'eau potable, de l'insécurité alimentaire généralisée, du manque de structures médicales et éducatives, et de la faible productivité agricole, le HCR s'est efforcé d'améliorer les conditions de vie des rapatriés comme des communautés d'accueil grâce à son programme de réintégration et une coordination avec les autorités et les ONG.

À la fin de l'année 2009, 88 pour cent des rapatriés avaient accès à de l'eau potable, 63 pour cent avaient reçu des matériaux pour construire des latrines, 76 pour cent avaient un logement adapté et 41 pour cent avaient participé à des activités génératrices de revenus. Cependant, 49 pour cent seulement des enfants rapatriés étaient scolarisés. Ces enfants se sont vu proposer des cours de rattrapage en arabe, destinés à les aider à surmonter la barrière de la langue.

Environ 24 pour cent des rapatriés possédaient une carte d'identité mauritanienne à leur arrivée. Le HCR a aidé à constituer la capacité administrative nécessaire pour enregistrer l'ensemble des rapatriés et pour délivrer des certificats de naissance et des cartes d'identité aux personnes qui en étaient dépourvues. En 2009, 58 pour cent des rapatriés ont reçu des certificats de naissance et 53 pour cent des cartes d'identité, ce qui a porté à 77 pour cent la proportion totale d'adultes rapatriés munis de cartes d'identité. Néanmoins, nombre de rapatriés sont demeurés sans papiers, en raison de retards importants dans la procédure de délivrance.

Toutes les familles rapatriées pouvaient prétendre à une parcelle de 200 à 900 mètres carrés et à un permis d'occupation d'un terrain à leur arrivée. Près de la moitié d'entre elles avaient reçu les deux à la fin de l'année 2009. Le recouvrement des biens fonciers a représenté le principal problème de protection dans les zones de retour. Les obstacles administratifs et l'absence de volonté politique ferme à différents niveaux ont ralenti, voire bloqué, le processus de restitution des terres aux rapatriés. Dans certains sites, les questions de propriété des biens ont suscité des tensions entre les rapatriés et les populations résidentes. Le HCR et ses partenaires d'exécution ont surveillé la situation dans certaines zones de retour critiques et fait campagne pour un prompt règlement des litiges fonciers.

En 2009, le HCR a facilité le rapatriement de 43 réfugiés, notamment de 22 Sierra-Léonais ayant perdu leur statut de réfugié au début de l'année. La législation nationale autorise l'intégration sur place des réfugiés ; cependant, les possibilités d'intégration en Mauritanie sont limitées par le contexte socio-économique précaire. Le Haut Commissariat a soumis des demandes de réinstallation pour 13 personnes.

● *Activités et assistance*

Abris et infrastructures : toutes les familles de rapatriés ont reçu des tentes légères à leur arrivée sur les sites. À la fin de l'année 2009, plus de trois quarts des 3 860 familles éligibles avaient reçu des matériaux pour construire des abris.

Appui opérationnel (aux agences) : le HCR a offert un appui à tous les partenaires d'exécution qui participaient au rapatriement et aux activités de réintégration.

Assainissement : tous les rapatriés ont eu accès à des installations sanitaires adéquates pendant les mouvements de retour. Le HCR a fourni des kits de construction à plus de 60 pour cent des familles éligibles ; cependant, 5 pour cent seulement d'entre elles ont mené à terme la construction de latrines familiales.

Assistance juridique : le HCR a offert une assistance juridique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile par l'intermédiaire d'un partenaire. L'assistance prodiguée portait sur des questions telles que la détention, l'arrestation, l'état civil (certificats de naissance, de mariage et de décès) et la procédure nationale d'enregistrement. Lorsqu'une affaire est jugée au tribunal, elle fait l'objet d'un suivi attentif destiné à garantir le respect des droits de la personne qui relève de la compétence du HCR.

Besoins domestiques : en 2009, tous les rapatriés ont reçu des couvertures, des kits sanitaires, des protections périodiques pour les femmes et les jeunes filles, des moustiquaires, des pains de savon, des nattes en plastique, des jerrycans de 20 litres, des seaux en plastique, des tasses en plastique, des réchauds à gaz, des louches, des passoires, des récipients à fond plat et creux et des marmites.

Eau : tous les rapatriés ont eu accès à de l'eau potable pendant le processus de retour. Tous les rapatriés ont bénéficié de 20 litres d'eau par personne et par jour.

Éducation : à la fin de 2009, 49 pour cent seulement des enfants réfugiés étaient scolarisés dans le primaire et le taux ne s'élevait pas à plus de 2 pour cent dans le secondaire. Quelque 1 800 enfants en âge d'aller à l'école (400 à Trarza et 1 400 à Brakna) ont bénéficié de cours spéciaux d'arabe et de français. Dix candidats rapatriés ont été sélectionnés pour recevoir une bourse DAFI et ont pu poursuivre leurs études universitaires. Plus de 80 jeunes adultes et adolescents rapatriés qui n'allaient pas à l'école ont bénéficié d'une formation professionnelle. Trente-sept localités de la région du Brakna, qui accueillaient des rapatriés, ont reçu des manuels d'alphabétisation rédigés en Pulaar, le dialecte local.

Production vivrière : quinze projets de jardins potagers ont été montés, au bénéfice de quelque 1 300 familles.

Santé et nutrition : près de 10 000 rapatriés (52 pour cent) vivant dans les régions du Brakna et du Trarza ont bénéficié d'une assistance médicale, dispensée par le partenaire du HCR intervenant dans le secteur de la santé publique. Tous les rapatriés ont reçu des rations alimentaires du PAM, assurant l'apport nutritionnel standard.

Services communautaires : tous les sites accueillant des rapatriés sont gérés par des comités formés de rapatriés et de membres des communautés d'accueil des deux sexes. Par ailleurs, 30 « fonds de solidarité » ont permis d'ouvrir 20 magasins de gaz et 17 boucheries. Environ 31 pour cent des rapatriés adultes participent à des activités génératrices de revenus financées par le HCR.

Transport et logistique : les rapatriés ont bénéficié de services de transport pour traverser le fleuve Sénégal et se rendre jusqu'au centre de transit et jusqu'aux localités d'accueil en Mauritanie.

Vivres : tous les rapatriés (plus de 12 000 personnes) ont reçu des boissons et des repas chauds à leur arrivée au centre d'accueil et ont bénéficié de rations alimentaires du PAM.

● *Contraintes*

En 2009, le partenaire d'exécution du HCR ne disposait pas des moyens nécessaires pour mener toutes les activités prévues au titre du rapatriement et de la réintégration des réfugiés

mauritaniens. Le HCR a ralenti la délivrance de cartes d'identité. L'apparition de conflits fonciers a incité le Haut Commissariat à encourager l'activation des Commissions régionales des terres. Les conflits fonciers ont entravé quelques projets de réintégration et ralenti la distribution des permis d'occupation et des matériaux pour abris.

Informations financières

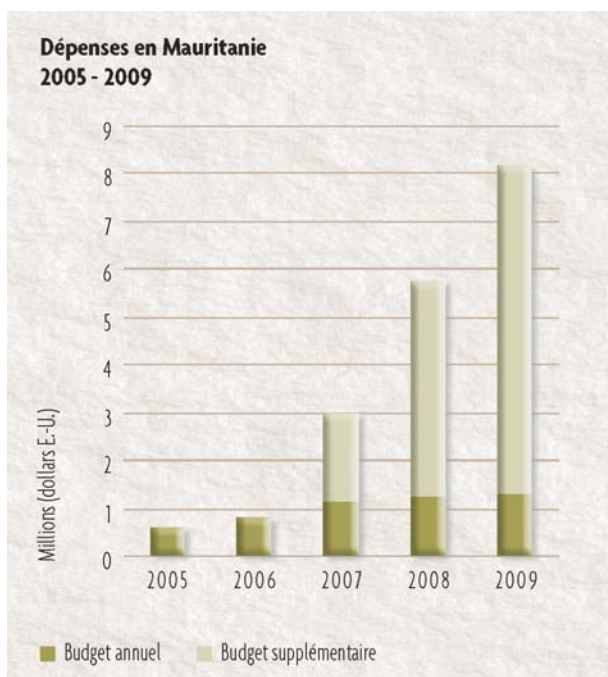
Le budget supplémentaire pour le rapatriement des Mauritaniens réfugiés au Sénégal et au Mali a plus que doublé depuis 2007. Grâce à la réponse généreuse des donateurs, bon nombre d'activités planifiées ont pu être mises en œuvre en 2009.

Organisation et mise en œuvre

Les opérations du HCR en Mauritanie ont été gérées par la délégation de Nouakchott et par des bureaux de terrain situés à Rosso et à Boghé. Le bureau de terrain de Kaedi a été transféré à Boghé en mai 2009 et le bureau de Rosso a fermé le 31 décembre 2009. L'effectif était composé de six fonctionnaires internationaux, 13 collaborateurs nationaux et 16 VNU.

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a entretenu des relations de travail régulières avec un certain nombre d'acteurs humanitaires et d'organisations de développement, notamment avec des institutions des Nations Unies, des partenaires d'exécution ou des homologues gouvernementaux. La coordination avec différents intervenants a été renforcée sur le terrain. Ceci a permis de mener avec plus d'efficacité des interventions complémentaires ou conjointes.



Évaluation générale

La communication incessante et les échanges d'informations en temps voulu entre les partenaires, le HCR et d'autres acteurs ont été essentiels.

Un autre grand enseignement a eu trait à la nécessité de disposer d'une composante logistique bien planifiée et pleinement opérationnelle avant le début de tout mouvement de rapatriement. Le volet « logistique » était particulièrement important en raison des conditions de travail difficiles, dues à la rigueur du climat et aux longues distances à parcourir, du manque de mécaniciens et de pièces de rechange et de la grande dispersion des sites accueillant des rapatriés.

L'objectif fixé pour le rapatriement organisé des Mauritaniens réfugiés au Sénégal en 2009 a été atteint à 80 pour cent (19 000), le chiffre prévisionnel initial étant de 24 000 rapatriés. En raison des importants moyens requis par l'opération en termes de logistique et de personnel, et de contraintes relatives aux ressources humaines et financières, un certain nombre d'activités destinées à faciliter la réintégration des rapatriés n'ont pu être totalement exécutées en 2009.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Organismes internationaux :	Interos, GRET, GTZ
Organismes nationaux :	Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH), Nedwa, ONG ACTION, Santé Sans Frontières (SSF)
Partenaires opérationnels	
Institutions des Nations Unies :	FAO, FNUAP, PAM, PNUD, UNICEF, OMS/ONUSIDA
ONG internationales :	Fédération luthérienne mondiale, Vision mondiale
Société civile :	Forum national des ONG de Droits de l'Homme (FONADH)
Gouvernement :	Agence nationale d'appui et d'insertion des réfugiés (ANAI), Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), Comité interministériel, ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)

Budget, revenus et dépenses en Mauritanie (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total des fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	1 448 269	131 931	1 171 536	1 303 467	1 281 206
Rapatriement des réfugiés mauritaniens depuis le Sénégal et le Mali vers la Mauritanie - BS	7 683 387	5 977 626	1 048 866	7 026 492	6 900 484
Total	9 131 656	6 109 556	2 220 402	8 329 959	8 181 690

Note: Les programmes supplémentaires n'incluent pas un coût d'appui de sept pour cent prélevé sur les contributions pour couvrir les dépenses indirectes du HCR. Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les transferts des contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier sur les opérations du HCR en Mauritanie (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours			Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	230 253	871 246	1 101 499	0
Abris et infrastructure	25 133	1 854 880	1 880 014	20 074
Appui opérationnel (aux agences)	28 812	554 955	583 767	3 098
Assainissement	0	310 691	310 691	0
Assistance juridique	225 224	601 540	826 764	185 355
Besoins domestiques	8 773	474 845	483 618	12 384
Eau	0	37 842	37 842	6 709
Éducation	12 158	12 795	24 952	3 917
Production vivrière	0	13 410	13 410	0
Santé et nutrition	22 860	15 908	38 768	2 648
Services communautaires	27 254	91 218	118 472	9 346
Transport et logistique	23 818	906 452	930 270	15 597
Vivres	17 911	35 384	53 296	10 338
Versements aux partenaires d'exécution	182 233	1 097 648	1 279 881	(269 466)
Sous-total des activités opérationnelles	804 429	6 878 815	7 683 245	0
Appui aux programmes	476 776	21 668	498 445	0
Total des dépenses	1 281 206	6 900 484	8 181 690	0

Annulation sur les dépenses des années précédentes

(69 359)

Versements aux partenaires d'exécution

Paiements effectués	477 407	2 812 679	3 290 086	
Dépenses rapportées	(295 174)	(1 715 031)	(2 010 205)	
Solde	182 233	1 097 648	1 279 881	

Rapport de l'année précédente

Versements aux partenaires d'exécution			
Dû au 1 ^{er} janvier			466 629
Dépenses rapportées			(269 466)
Remboursés au HCR			(98 007)
Ajustement dû aux taux de change			0
Dû au 31 décembre			99 156